Image not found or type unknown

Titres exécutoires et Huissier acharné...

Par **flitox**, le **12/09/2017** à **12:40**

Bonjour,

J'aimerais vous exposer ma situation pour avoir un ou plusieurs conseils.
Plusieurs jugements/titres exécutoires rendus en 2006, pour des crédits à la consommation, m'ont condamné à payer certaines sommes (avec mon ex-épouse dont je suis divorcé depuis 2006). En mai 2008, j'ai demandé que soit mise en place une saisie/arrêt sur salaire pour que tous les créanciers se partagent la quotité saisissable. Ça a été fait sur le champ, sauf pour un créancier qui n'a jamais voulu intervenir dans cette saisie.
En 2013, j'ai été licencié pour inaptitude médicale suite à de graves problèmes de santé. Ces problèmes de santé m'ont conduit à l'invalidité (par la CPAM), donc la saisie sur salaire a été reportée sur ma pension d'invalidité, mais ne satisfait plus certains créanciers.

Aujourd'hui, l'un d'entre eux est sorti de la saisie sur salaires, et a cédé la créance à un organisme de recouvrement In*** Just*** (il y a un titre exécutoire).
Cet organisme de recouvrement mandaté un huissier pour faire exécuter le jugement en juin 2017.
J'ai convenu d'un échéancier de 100 euros par mois, que je paie scrupuleusement, mais ils n'ont pas voulu me fournir d'accord écrit. Ils m'ont dit néanmoins que si je paie, je ne serai pas ennuyé par aucune saisie.
Malgré ça, ils ont opéré un inventaire de biens à mon domicile, une saisie conservatoire sur mes comptes bancaires, et même sur mon compte commun alors que mon épouse actuelle n'est pas concernée par mes dettes et sommes mariés sous le régime de la séparation.
Et Enfin, hier j'ai reçu une signification de vente des biens saisis, alors qu'ils n'ont inventorié qu'un téléviseur (je n'ai pas de biens de valeur chez moi).
Ma santé étant très fragile, et ayant subi 19 interventions chirurgicales, le stress que m'inflige cet huissier aggrave mon état de santé et ma dépression pour lesquels je suis bien évidemment suivi depuis plus de 7 ans.
De plus, dans la mesure où je m'acquitte de l'échéancier, je ne comprends pas leur acharnement.

Qu'est-il possible de faire ? car ils ne tiennent pas compte de mon sérieux et de ma bonne foi, ni de mon état de santé fragile, sans parler du fait qu'ils sont arrogants.

Merci par avance de m'avoir lu,
Bonne journée
Flitox

Par **youris**, le **12/09/2017** à **14:57**

Bonjour,
Si vos créanciers ont obtenu des jugements, valant titres exécutoires, vous condamnant à payer, en l'absence de paiements spontanés, les créanciers peuvent demander à des huissiers de récupérer les sommes dues y compris au moyen de saisies.
Un créancier n'est jamais obLigé d'accepter un échéancier, il peut exiger le paiement total de la dette.
Ce n'est pas de l'acharnement mais simplement l'exécution d'une décision de Justice.
Vous comprendrez qu'avec 100 euros par mois, si votre dette est importante, votre dette ne sera jamais remboursée car s'y ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement.
Saluations

Par **flitox**, le **12/09/2017** à **19:14**

Bonsoir,
Bien sur, je sais q'ils sont dans leur droit !
Mais dans ce cas là pourquoi me dire ouvertement que si je paie leur échéancier je ne serai pas ennuyé ? Je ne vois pas l'intérêt de me prendre pour un imbécile.
Par ailleurs, après avoir fait une saisie chez moi et une saisie conservatoire sur compte qui n'ont rien donné, ils m'ont clairement dit qu'ils ont vu que je suis insolvable. Donc j'appelle ça des huissiers pas arrangeant. Et pour information la dette n'est pas mirobolante.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés